Conditions générales de vente et de prestations de services

Article 1. Les présentes conditions générales de vente et de prestations de services décrivent les droits et obligations des clients de Studio Urban Design et des ou d'un des représentants de Studio Urban Design. En passant commande auprès de Studio Urban Design vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepter les présentes conditions générales de vente et de prestations de services.

Studio Urban Design ne réalisera aucune vente ou prestations si le client refuse de signer les présentes conditions.

<u>Article 2</u>. La vente et les services sont fournis par Studio Urban Design dont le siège social est situé à rue Saint-Walhère 58 - 5620 HEMPTINNE sous le numéro d'entreprise: BE0632 889 960 ;

Article 3. Avant de fournir la prestation ou la vente, Studio Urban Design sollicite un acompte de 30 % du montant du projet sollicité. Aucune prestation ou vente ne sera réalisée tant que l'acompte de 30% n'est pas acquitté auprès de Studio Urban Design.

Cet acompte sera déduit du montant total dû après prestation ou vente accomplie.

Si le client décide, après avoir fixé un rendez-vous auprès de Studio Urban Design et avoir sollicité la réalisation d'un projet, de ne pas poursuivre la collaboration, Studio Urban Design ne restituera pas l'acompte versé. Cet acompte sera considéré comme une indemnité pour rupture unilatérale de la relation contractuelle aux torts exclusifs du client.

<u>Article 4</u>. Studio Urban Design se réserve la possibilité de réviser ses prix des prestations et ventes, même en cours d'exécution de contrat, si un événement indépendant de sa volonté survient.

<u>Article 5</u>. Toutes les prestations et ventes sont payables lors de la réalisation totale du projet (ou partielle : si la prestation doit être réalisée en plusieurs étapes).

Dès lors, sauf stipulation contraire écrite, les prestations et ventes sont payables au comptant.

Toute facture non payée huit jours après son échéance portera, de plein droit et sans mise en demeure préalable, un intérêt de retard de 1 % par mois entamé.

En cas de non-paiement injustifié d'une facture à son échéance ou à défaut de livraison injustifié du produit ou service commandé dix jours après la date d'échéance convenue, une somme forfaitaire de 15 % du montant de la facture, avec un minimum de quarante euros, sera due à l'autre partie à titre de dommages et intérêts, sans mise en demeure préalable.

Si préalablement des facilités de paiement ont été accordées, le défaut de paiement d'une facture à l'échéance rend immédiatement exigibles toutes les sommes dues.

<u>Article 6</u>. Les tatouages réalisés, les projets dessinés restent la propriété de Studio Urban Design. Toute reproduction quelconque ne pourra être faite sans une autorisation signée sous peine de réclamation de dommages et intérêts. Le montant du dommage correspondra aux temps passé sur la réalisation du projet. Le montant sera défini par Studio Urban Design ou l'un de ses représentants mais dans tous les cas, le montant représentera le travail fourni.

<u>Article 7</u>. Le client est parfaitement informé que le tatouage ne peut être réalisé qu'à partir de 16 ans avec accord et présence parentale (la signature des deux parents est obligatoire sauf autorité parentale exclusive démontrée par jugement).

<u>Article 8</u>. Studio Urban Design informe que le piercing est déconseillé avant l'âge de 16 ans. Le piercing avant 18 ans se fera avec accord et présence parentale ;

Si un seul des parents appose sa signature en guise d'approbation et en cas de conflit parental, Studio Urban Design ou l'un de ses représentants ne peut être tenu pour responsable (Le parent ayant signé devant au préalable s'assurer de l'autorisation de l'autre parent);

<u>Article 9</u>. Si une des clauses devait être jugée non applicable ou nulle par une juridiction compétente, cela n'entachera pas les autres clauses de ces conditions qui resteront valides et applicables entre parties. Ladite clause sera automatiquement remplacée par une clause légale la plus proche.

<u>Article 10</u>. Les présentes conditions générales sont régies par le droit belge et tout éventuel litige sera de la compétence exclusive des tribunaux de la division de DINANT.

Nom et prénom du client :		
Adresse complète :		
Date :	 	

Signature du client et des ou d'un représentant de Studio Urban Design,

Par les présentes signatures, les clients et les ou le représentant de Studio Urban Design reconnaissent avoir pris connaissance des présentes conditions générales de deux pages (paraphes sur les pages) et les accepter ;

En double exemplaire;

ANNEXE

A SIGNER LE JOUR DE LA REALISATION DU TATOUAGE OU DU PIERCING:

<u>Article 1</u>. Le client autorise le professionnel référencé ci-dessus à pratiquer sur son corps l'acte de tatouage, de piercing ou de détatouage ;

<u>Article 2</u>. Le client reconnaît avoir reçu de la part du praticien une information claire, loyale et appropriée concernant :

- La nature et le déroulement de l'acte ;
- Les risques connus liés à l'acte et à ses conséquences (même exceptionnelles) ;
- La conduite à tenir et les soins à apporter suite à l'acte ;

Le client ainsi informé s'engage à respecter les recommandations du praticien destinées à garantir une évolution normale des conséquences de l'acte;

Le client s'engage à ne procéder à aucun recours à l'encontre de Studio Urban Design et du praticien dans la mesure où toutes les procédures d'hygiènes auront été respectées et suivies.

<u>Article 3</u>. Le client reconnaît que le projet a demandé sa validation avant toute réalisation. En effet, l'emplacement du tatouage ou du piercing aura été montré par le professionnel au client avant la réalisation et a donc obtenu son accord exclusif.

<u>Article 4</u>. Si une des clauses devait être jugée non applicable ou nulle par une juridiction compétente, cela n'entachera pas les autres clauses de ces conditions qui resteront valides et applicables entre parties. Ladite clause sera automatiquement remplacée par une clause légale la plus proche.

<u>Article 5</u>. Les présentes conditions générales sont régies par le droit belge et tout éventuel litige sera de la compétence exclusive des tribunaux de la division de DINANT.

Par les présentes signatures, les clients et les ou le représentant de Studio Urban Design reconnaissent avoir pris connaissance de la présente annexe des conditions générales et les accepter ;

Date	•																									
Daic			٠	٠	•	٠	٠	•	٠	٠	•	٠	٠	•	٠	٠	•	٠	•	•	٠	٠	•	٠	•	•

Signature du client et des ou d'un représentant de Studio Urban Design.